

BILAN DE COMPÉTENCES

Vous rencontrez des soucis de santé et vous avez besoin de vous ré-orienter ?

Vous souhaitez évoluer dans votre carrière, changer d'orientation ?

Vous réfléchissez à votre avenir professionnel ?

EN QUOI CELA CONSISTE-T-IL ?

Le bilan de compétences peut répondre à plusieurs objectifs :

Une volonté d'évolution ou de reconversion

Un développement des compétences au sein d'un métier (transfert de compétences ou évaluation des besoins de formation, VAE...)

Un accompagnement dans une démarche de mobilité

Une aide pour trouver un métier en concordance avec vos soucis de santé

Un appui pour rebondir suite à une situation de souffrance au travail et sortir d'une impasse

C'est un moment pour prendre du recul, éclairer votre situation et trouver ensemble des solutions.

POUR QUI ?

Salariés en CDI ou CDD

Chefs d'entreprises ou conjoints collaborateurs

Professions libérales

Demandeurs d'emploi

Aucun prérequis demandé

01

PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyse de vos besoins et définition de vos attentes
- Informations sur les conditions de déroulement du bilan et sur la méthodologie employée
- Confirmation de votre engagement dans cette démarche et élaboration d'un programme personnalisé

02

PHASE D'INVESTIGATION

- SUR LA PERSONNE**
- Analyse du parcours personnel et professionnel
 - Identification des centres d'intérêts, motivations, valeurs professionnelles et composantes de la personnalité
 - Evaluation des aptitudes et connaissances
 - Identification des compétences et repérage de leur transfert possible
 - Mise en évidence du potentiel d'évolution personnel et professionnel

Elaborer de 1 à 3 projets à partir des éléments inventoriés

SUR LES PROJETS

- Recherche et analyse des métiers ou fonctions envisagées
- Etude du marché du travail du secteur d'activité visé
- Recherche de formations
- Enquêtes auprès de professionnels
- Etablissement d'un plan d'actions

Mener une étude et une réflexion approfondie de la mise en oeuvre des projets

03

PHASE DE CONCLUSION

- Co-rédaction puis présentation du document de synthèse
- Finalisation du plan d'action et des étapes de mise en oeuvre des projets

Cerner les atouts et les freins à la mise en oeuvre des projets

Rappel du cadre réglementaire

Le Bilan de Compétences est réalisé selon le cadre réglementaire et légal régi par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991, par les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 du code du travail

CHOISIR LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT POUR FAIRE SON BILAN



NOS MÉTHODES MOBILISÉES

Avant

- Entretien Préalable
- Une analyse approfondie de vos besoins
- Des conseils pour monter votre demande de financement



Pendant

- Des entretiens individuels et personnalisés sur 24h maximum
- Une approche globale de votre situation
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul
- Un conseiller bilan, présent à vos côtés, pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches



Après

- Un suivi à 6 mois pour vous accompagner au bout de votre projet



NOS COMPÉTENCES

- Des consultants expérimentés et formés à la conduite de Bilan de Compétences



TARIF

1 600 € Nets de taxes

Le Bilan de Compétences peut être financé par :

- le CPF (Compte Personnel Formation) via moncompteformation.gouv.fr Code 202
- le plan de développement de compétences via les OPCO
- FAFCEA, VIVEA, ANFH
- autofinancement

Durée

24 heures maximum

Délais et modalités d'accès

Prestation accessible tout au long de l'année

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis et de la satisfaction

Accessibilité

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'une situation de handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la prestation.

Contacts

LOIRE-ATLANTIQUE ■ MAINE-ET-LOIRE ■ VENDÉE 02 51 13 83 85 fpc44@artisanatpaysdelaloire.fr

SARTHE 02 43 74 53 61 entreprises72@artisanatpaysdelaloire.fr

MAYENNE 02 43 49 88 88 creation53@artisanatpaysdelaloire.fr